

Renseignements :

ERAGE
Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau
21000 DIJON
Tel : 03 80 73 22 09/06 42 68 09 58
Fax : 03 80 28 56 93
Mail : bourgogne@erage.eu

Durée

6 heures



Spécialisation(s)

Droit de l'environnement

Niveau(x) :

1. Initiation
2. Approfondissement

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

22/11/2019

Horaires

De 9h30 à 12h30/14h à 17h

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 216
2 Avenue de Marbotte
21000 DIJON

Intervenant(s) : M. le Premier Conseiller François-Xavier PIN, Tribunal Administratif de Strasbourg
Me Louise TSCHANZ, Avocat au Barreau de Lyon, Cabinet FIDAL

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

- Acquérir les fondamentaux du droit de l'environnement : déchets, eau, sites et sols pollués et ICPE. Identifier les responsables en droit de l'environnement (dernier exploitant ICPE, producteurs/détenteurs de déchets, propriétaire)

Programme :

Matin : Droit des installations classées pour la protection de l'environnement et droit de l'eau

1. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) relevant de la législation sur l'eau et autorisation environnementale: définitions et champ d'application
2. Les différentes phases de la procédure d'instruction de la demande
3. La mise en œuvre du projet et la responsabilité de l'exploitant
4. L'office du juge
5. Actualité jurisprudentielle
- 6.

Après-midi : Droit des déchets et réglementation sites et sols pollués

- Notions essentielles du droit des déchets :
 - . Définitions et nomenclature déchets
 - . Responsabilité du producteur et du détenteur de déchets
 - . Sanctions administratives et pénales
 - . Sortie du statut de déchets
 - .
- Notions essentielles de la réglementation sites et sols pollués
 - . Nouveau cadre normatif lié à la dépollution
 - . Secteurs d'information sur les sols
 - . Hiérarchie des responsables de la remise en état

A retourner à :

ERAGE
Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau
21000 DIJON
Tel : 03 80 73 22 09/06 42 68 09 58
Fax : 03 80 28 56 93
Mail : bourgogne@erage.eu

Date

22/11/2019

Horaires

De 09h30 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Durée

6 heures



Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 216
2 Avenue de Marbotte
21000 DIJON

Niveau

1. Initiation
2. Approfondissement

Spécialisation

Droit de l'environnement

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
(1 chèque par participant et par formation)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

► Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €